

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 15 novembre 2024

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi quinze novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène GOUEDARD.

Etaient présents : Mesdames Françoise DUPUIS et Gwenaëlle DESCHAMPS, Messieurs Julien BERTRAND, Michel BERTHIER, Pierre-François DECROIX, Sébastien DORA, Stéphane PAUVERT, Vincent POINTEAU, Didier ROUXEL, Roland VANHOVE.

Absent représenté :

M. Yannick VILLAIN par M. Sébastien DORA

Absents : Mme Laure FARO et M. Yann WINDENBERGER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier ROUXEL

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 13 septembre 2024.

Délibérations

↳ **Transfert de la compétence Eau potable de la commune de Sainte-Pallaye à la Fédération Eaux Puisaye Forterre, au 01^{er}/01/2025**

Le conseil délibère sur le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Sainte-Pallaye, de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Adoptée à l'unanimité

↳ **Etude de faisabilité – Dossier « renaturation de la cour de l'école »**

Lors du conseil du 5 juillet dernier, il a été décidé de rechercher des financements dans le cadre du projet de renaturation de la cour de l'école. Les demandes ont été déposées, cependant la proposition financière de l'Atelier Nous concernant l'étude et l'aide à la constitution d'un dossier de subvention n'a pas été validée par le conseil municipal.

Afin de pouvoir poursuivre le dossier, il est nécessaire que le conseil accepte la proposition financière de l'Atelier Nous, soit 9 500 € HT (esquisses + présentations, réunions, aide à la construction du dossier de subvention).

Adoptée à l'unanimité

↳ **Protection sociale complémentaire (PSC) : Adhésion au contrat groupe du cdg89**

La PSC est déclinée en deux risques bien distincts :

· Les **risques prévoyance** (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : **la participation de l'employeur devient obligatoire** avec un montant minimum de 7 €

Procès-verbal – réunion de conseil du 15 novembre 2024

mensuel brut par agent à compter du 1er janvier 2025. A noter que la commune participe déjà à hauteur de 20 € par agent depuis plusieurs années.

• Les **risques santé** (la complémentaire santé intervient en complément de la sécurité sociale pour les frais médicaux : soins, consultations, hospitalisation...) : la participation devient obligatoire avec un montant minimum de 15 € mensuel brut par agent à compter du 1er janvier 2026.

Cela concerne tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé).

Le Centre de Gestion de l'Yonne (cdg89) propose, à compter du 1er janvier 2025, une convention de participation prévoyance et une convention de participation en santé.

Ces contrats sont ouverts à l'ensemble des collectivités et à leurs agents. La finalité de ce dispositif est simple :

> Apporter une solution assurantielle clefs en main pour l'ensemble des collectivités et permettre de répondre à vos obligations

> Permettre au plus grand nombre l'accès à une protection en cas de maladie ou d'accident de la vie (Risque Prévoyance) : assurer un maintien de salaire à vos agents en cas de perte de rémunération à la suite d'une maladie ou un accident de la vie, compléter la pension d'invalidité permanente jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite de l'agent...

> Permettre au plus grand nombre une meilleure prise en charge des frais de santé pour les agents et leurs proches (Risque Santé) : une offre collective proposant trois niveaux de couverture, permettant à chacun de choisir une protection adaptée à ses besoins, que ce soit pour une couverture individuelle ou pour toute la famille.

Les points essentiels de ce dispositif sont les suivants :

Dans le cadre du contrat collectif qui est proposé, l'agent bénéficie de nombreux avantages :

> Pas de questionnaire médical,

> Pas de délai de carence, ni de stage,

> Pas de limite d'âge pour adhérer,

> Un tarif plus compétitif que dans le cadre d'une adhésion individuelle,

> Des garanties très protectrices et étendues

Début 2024, le Cdg89 a lancé une consultation pour établir une convention de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé :

Sur la SANTE, cette consultation a été remportée par l'opérateur **MNT, Mutuelle Nationale Territoriale**.

Sur la PREVOYANCE, cette consultation remportée par l'opérateur **COLLECTEAM avec ALLIANZ VIE**

Ces 2 conventions prendront effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 années et permettront aux agents d'avoir accès à une offre assurantielle à un prix compétitif grâce à la mutualisation.

Après consultation de l'ensemble des membres du personnel, il est proposé :

- De ne pas adhérer au contrat de groupe du CDG89 pour le risque santé (chaque agent souhaite avoir le choix de prendre la mutuelle qu'il souhaite). La participation employeur sera mis en place pour 2026, pour les agents qui justifieront d'une mutuelle santé labellisée à leur nom.
- **D'adhérer au contrat de groupe du CDG89 pour le risque prévoyance avec le même montant de participation, soit 20 €.**

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 15 novembre 2024

↳ Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

La convention actuelle qui formalisait notre partenariat avec le CDG 89-54 arrive à échéance le 31 décembre 2024. Une nouvelle convention doit être acceptée afin de continuer à bénéficier du service au 1^{er} janvier 2025.

Par cette nouvelle convention RGPD, la commune conserve l'accès aux deux natures complémentaires de services déjà mises à sa disposition :

1. Un socle de base étendu de prestations de conformité au RGPD, auquel l'adhésion de la collectivité à la convention donne droit ainsi qu'un accès sécurisé à l'Espace RGPD contenant des fonctionnalités permettant de piloter facilement notre mise en conformité

2. De manière facultative et à tout moment, à la demande de la collectivité, plusieurs types de prestations à l'acte, facturées spécifiquement sur la base d'un devis préalablement accepté tel que la réalisation d'un audit avec constitution du registre des traitements, la réalisation de missions « Cybersécurité », une préparation à un contrôle de la CNIL ou encore l'accompagnement des référents RGPD, ...

Mme le Maire propose de réadhérer afin de conserver l'accès aux services.

Adoptée à l'unanimité

↳ Location de terrain au Cercle des Tireurs

Mme le Maire explique que L'association « Cercle des Tireurs Saltusiens » loue une partie de la parcelle communale ZH 99, soit environ 1 700 m² pour un loyer annuel de 200 €.

L'association demande à louer plus de surface afin de créer un 2^{ème} stand de tir.

Mme le Maire propose de mettre à la disposition de l'association la totalité de la parcelle cadastrée en section ZH n° 99, soit une surface de 5 020 m² pour une durée de 6 ans (renouvelable tacitement) à compter du 1^{er} janvier 2025 et de fixer le loyer annuel à 450 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ Mise à disposition individuelle De Monsieur Ralph VANSTEELANDT

Afin que le SACESAVI puisse recourir (en cas d'absence de leur adjoint technique) à un agent de la commune, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition, notamment pour M. Ralph VANSTEELANDT.

Adoptée à l'unanimité

Informations et questions diverses

● Site internet

M. Sébastien JAN, chargé de développement des ventes numériques chez CentreFrance (l'Yonne Républicaine) est venu récemment présenter à la commune des formules de site internet personnalisé. A la suite, la mairie a reçu 3 devis : 1 devis de base + 2 options. Après débat et questions techniques, il est décidé d'accepter le devis de base avec l'option PayFIP pour un montant de 4 184.40 €. M. Pierre-François DECROIX est chargé de s'assurer que la commune est bien propriétaire de son nom de domaine, et de se

Procès-verbal – réunion de conseil du 15 novembre 2024

renseigner sur les modalités et délais de résiliation chez IONOS.

- **Projet « Cour de l'école »** : Le dossier de demande de subvention a été déposé à l'Agence de l'Eau. La demande de subvention concernant le fonds vert est en suspend compte tenu de l'actualité politique. D'autres demandes seront déposées quand la commune aura des devis. Pour cela, une convention devra être passée avec l'Atelier Nous ou le CAUE afin de rédiger un cahier des charges pour les appels d'offres.

A noter que M. Stéphane PAUVERT souhaite que la commission appels d'offres soit réunie avant le lancement des consultations afin que les membres puissent consulter le cahier des charges.

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Mme le maire indique qu'à ce jour, la commune n'a pas de PCS et qu'il est urgent d'y remédier. Son élaboration nécessite beaucoup de travail. L'idée est de créer une commission qui se réunirait régulièrement (tous les mois).

Messieurs Michel BERTHIER, Julien BERTRAND, Stéphane PAUVERT et Didier ROUXEL se proposent comme membre de cette nouvelle commission de travail.

- **Marché de Noël** : Celui-ci aura lieu « Place de la mairie » le mercredi 11 décembre 2024. Mme le maire indique que l'affiche devra être mise sur le site internet de la commune et envoyée à l'office du tourisme de Joigny.

- **Colis et repas des aînés** : le repas aura lieu le jeudi 9 janvier 2025, il y aura 49 convives. Pour les colis : 21 colis doubles + 40 colis simples ont été commandés. La commande devrait arriver dans la première semaine de décembre, pour une distribution semaine 50.

↳ **Mme Françoise DUPUIS**

- Réitère le fait qu'il n'y a toujours pas d'éclairage public à la « Prison ». *M. Julien BERTRAND indique qu'il rencontre des soucis avec la dimension du luminaire.*
- Indique que la rédaction de la gazette est en cours et qu'il est important de vérifier tous les tarifs communaux avant sa parution.

↳ **M. Didier ROUXEL**

- Présente « l'Assemblée Citoyenne pour l'Evolution du Jovinien » dont il fait partie aux membres du conseil. Une initiative destinée à trouver des actions concrètes face aux enjeux climatiques du Jovinien.

Procès-verbal – réunion de conseil du 15 novembre 2024

- **Quelle est cette assemblée citoyenne ?** Le principe, c'est de rassembler les citoyens et élus afin qu'ils proposent des idées qui pourraient devenir, à l'horizon 2035-2040, des actions concrètes (logement, nourriture, déplacement, énergie, etc.) pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

5 journées d'échanges, de formations et d'ateliers participatifs ont permis aux membres de l'Assemblée de mieux cerner les enjeux du territoire. Ils ont complété leur analyse par des rencontres avec des experts et des personnes impliquées sur le terrain.

Après chaque rencontre, des temps ont été dédiés à **imaginer des actions à mettre en place sur le territoire**.

L'Assemblée citoyenne a produit 82 grands objectifs à atteindre sur le territoire répartis en 13 grandes thématiques. **Une restitution à destination des administrés est envisagée.**

↪ M. Sébastien DORA

- Indique avoir participé à une réunion de l'observatoire départemental des dynamiques rurales qui s'est déroulée le lundi 4 novembre 2024 dernier. Cet observatoire a pour but de faciliter les échanges entre les collectivités, les services de l'éducation nationale et plus globalement l'ensemble des services de l'Etat pour mettre en cohérence les politiques publiques en termes d'aménagement du territoire éducatif. Le sujet principal évoqué a été l'évolution des effectifs des élèves des écoles publiques de l'Yonne qui sont en baisses constants. Les instances insistent auprès des collectivités pour créer des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.

↪ M. Michel BERTHIER

- Indique que pour donner suite à un courrier du Club de foot, un état des lieux du vestiaire a été effectué afin de pouvoir répondre à leur demande de travaux. Lors du constat, il a été constaté un manque de rangement et d'hygiène. Cependant, le vestiaire n'a pas de ventilation, la toiture est à refaire ainsi que l'isolation. La commune est en attente d'un devis de réfection et envisage d'effectuer les travaux pendant la trêve hivernale. A noter qu'il a été demandé au président du Club de foot de remédier au manque d'entretien rapidement, ce qui a été fait tout de suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21 h 03.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	Mme. Le Maire
		

